

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 29/08/2025 - 23397 - 2014 B 00091 - 789 161 494 - 6 CLICS

Attestation d'Expert Comptable**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise 6 CLICS pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

Indicateur	Montant
Total du bilan	501 367,96
Chiffre d'affaires	767 465,19
Résultat	1 557,01

Fait à WAMBRECHIES

Le 01/05/2025

Benoit MORTIER

Expert comptable

Copie certifiée
conforme à l'original



Identification		F-IDENTIF (2025)
A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation du déclarant :	789161494, 6 CLICS, S01, 4 RUE DU FAUBOURG DE LA SAUNERIE, MONTPELLIER, 34000, FR	
Référence d'obligation fiscale :	IS1	
Code activité NAF :	4778C	
Désignation du conseil :		
B - RÉGIME FISCAL		
Catégorie fiscale :		BI
Régime fiscal :		RS
Code IS/IR - BIS (si catégorie fiscale = BIC/IS) :		IS
Cession / cessation d'activité ou décès de l'exploitant :		
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration :		NOR
C - PÉRIODES		
Date de début de l'exercice ou période N :		01/01/2024
Date de clôture de l'exercice ou période N :		31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N :		12
Date d'arrêté provisoire des comptes :		
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) :		12
D - MONNAIE		
Code monnaie :		EUR

1 - BILAN SIMPLIFIÉ											N° 2033 A (2025)	
											Néant ☐	
Actif				Brut		Amortissements - Provisions		Net				
				1		2		3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *		010	246 000	012		246 000				
		Autres *		014	450	016	450	0				
	Immobilisations corporelles *		028	45 886	030	32 565	13 321					
	Immobilisations financières * (1)		040	10 710	042		10 710					
	Total I (5)		044	303 046	048	33 015	270 031					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052						
		Marchandises *		060	91 629	062		91 629				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *		068		070		0				
		Autres *		072	20 819	074		20 819				
	Valeurs mobilières de placement		080		082							
	Disponibilités		084	114 263	086		114 263					
	Charges constatées d'avance *		092	4 627	094		4 627					
	Total II		096	231 337	098		231 337					
	Total général (I + II)		110	534 383	112	33 015	501 368					
PASSIF										Exercice N NET		
										1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	1 000			
	Écarts de réévaluation							124				
	Réserve légale							126	100			
	Réserves réglementées *							130				
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *			131	)	132	267 406		
	Report à nouveau							134				
	Résultat de l'exercice							136	1 557			
	Subventions d'investissement							137				
	Provisions réglementées							140				
	Total I							142	270 063			
Provisions pour risques et charges							Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156	80 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	7 172			
	Dettes fiscales et sociales		(	dt montant de la TVA			169	5 043	)	172	13 075	
	Comptes courants d'associés							173	112 104			
	Autres dettes							175	18 955			
	Produits constatés d'avance							174				
	Total général (I + II + III)							180	501 368			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	80 000		
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	139 346		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	1 470		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : 6 CLICS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 501 367,96 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 1 557,01 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices. et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

" 6 CLICS "

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000.00 €
Siège social : 4, rue du Faubourg de la Saunerie
34000 MONTPELLIER

R.C.S. MONTPELLIER B 789 161 494

EXTRAIT D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de
l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit 1 557.01 €
de la manière suivante :
en totalité au "Autres réserves", lequel s'élève à 267 406.10 €
et passera ainsi à 268 963.11 €

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts,
l'associée unique indique que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois
derniers exercices en distinguant les revenus distribués éligibles à la réfaction de 40 % de ceux
non éligibles à cette réfaction ont été de :

	<u>Dividende global</u>	<u>Distributions éligibles à la réfaction de 40 %</u>	<u>Distributions non éligibles à la réfaction de 40 %</u>
- Exercice clos le 31/12/2023 :	néant	néant	néant
- Exercice clos le 31/12/2022 :	7 630 €	7 630 €	néant
- Exercice clos le 31/12/2021 :	néant	néant	néant

POUR EXTRAIT CONFORME

LA GERANTE - ASSOCIÉE UNIQUE

